



Notaire parti en retraite avant signature acte partage

Par **Dupuis Francois**, le **02/08/2018 à 14:31**

Bonjour,

Dans le cadre d'un partage amiable (2 héritiers dont un défaillant représenté (art 837 cc))le Président du TGI a autorisé le représentant à consentir au partage établi par le notaire.

Il se trouve que ce notaire vient de partir en retraite.

Quelles formalités faut il accomplir pour poursuivre avec le successeur du notaire retraité et signer l'acte de partage établi par le notaire retraité?

Merci d'avance de vos réponses

Par **Visiteur**, le **02/08/2018 à 16:46**

Bonjour

Il faut simplement prendre rdv.